

O.M.S.

Office Municipal des Sports



Tourcoing

**Office Municipal des Sports
Centre Municipal Isabelle Villez
30 avenue Millet
59200 TOURCOING**

Tél. : 03 59 63 40 41

SA/NA/AL/SB

Objet : PV DU COMITE

DIRECTEUR DU 21 SEPTEMBRE

2021

COMITE DIRECTEUR OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS LE 21 SEPTEMBRE 2021

Présents : SALIM ACHIBA, SYLVIE BOUCKSON, AMELIE LOISEAU, NICOLAS ANSART, ALCARAZ GERARD, AOUCHE CAMILLE, BECUE BRIGITTE, BRUNNEVALLE JEAN-PIERRE, COTTEL ISABELLE, DEBUCQUOY THIERRY, DEKEUKELAERE STEPHANE, DELMOTTE ROBERT, DESMULLIEZ GEORGES, LEROY DOMINIQUE, MAROUFI AISSA, MARRANT MARIE-PAULE, MEERSSEMAN JOCELYNE, RONDELAERE DOMINIQUE, SECQ PIERRE, GHILAMOU LEILA, LEJEUNE MARIE CHRISTINE, PIERRE DESPLECHIN

Excuses : NICOLE DELCOUR, ROGER VANDEPEUTTE, GAETAN PLANTEFEVE, TANGUY FERAILLE

Tour de table : pour toutes les personnes présentes.

POINT SUR LA TRESORERIE DE L'OMS : sur le budget de Fonctionnement OMS, de 8000€, une somme de 5000€ est attribuée au paiement des prestations des médecins. Trois conventions sont établies avec des collèges dont Colbert Tourcoing, convention qui serait à suspendre car ceux-ci ne payent pas leur facture (retard de 2 ans en 2018 et 2019).

On s'attend à une diminution des demandes de certificat médical pour les licenciés car celui-ci ne serait plus obligatoire, toutefois beaucoup de clubs l'exigent encore, surtout en cas de compétition.

COMMISSION FINANCES : Pour Mr. VANDEPEUTTE, Mr. ALCARAZ donne les informations suivantes :

Concernant les dossiers reçus pour le budget 2022 reste à contrôler les lignes pour l'Arbitrage et le Patronage.

Deux réflexions sur des dossiers non rentrés : l'Académie de boxe et Tourcoing Sport Aventure. Le Roller Club a été réceptionné ce jour et son affiliation est en cours. Le Club de Pelote Basque et la Jeunesse Algérienne ne fonctionnent plus.

Il est rappelé que tous les clubs inscrits à l'OMS doivent faire une demande de subvention, même s'ils n'en perçoivent pas. : Exemple : Flandres Aïto Self Défense, l'APSF, La Confrérie d'Arc St Sébastien et l'Inter Club de Volley.

Il est également important pour toute demande de subvention de joindre les listings de licenciés émis par les Fédérations.

Presque tous les dossiers sont validés : La somme globale de 900 000€ figée par la Ville sera-t-elle validée pour la saison 2021/2022 ?? La question qui se pose : les clubs doivent-ils budgétiser les dépenses 21/22 en fonction des subventions antérieures, ou doivent ils diminuer les dépenses... ?

Sachant que malgré tout, les dépenses augmentent (frais administratifs, licences) Faut-il prévoir un pourcentage en moins ? Un contrôle pourrait éventuellement se faire sur le Budget prévisionnel.

Mr. ACHIBA suppose que les clubs ont pu faire quelques économies... On repart avec une saison, qui devrait être normale. Toutefois les clubs ont fait des « gestes » plus ou moins conséquents envers leurs adhérents.

Une communication serait à faire aux Présidents de club concernant les déplacements de l'année précédente.

Le Club de Lutte nous explique un changement dans la prise des licences, devenue en année civile ce qui perturbe les inscriptions et l'octroi de la réduction pour faibles ressources.

Nous sommes dans une année sportive de transition, Le Pass-Sanitaire est de rigueur avec ses restrictions de présence pour les différents sports, Il serait souhaitable d'obtenir une subvention équivalente en 21/22 et de repartir en 2023 sur de vrais dossiers – Bilan 2022.

Si la subvention se reconduit, elle pourrait se faire sur un prorata des années pleines 2019/2020/2021 : Mr. ACHIBA propose de défendre l'idée.

PARRAINAGE : Subvention de 33000€ - trois demandes à l'heure actuelle – un travail depuis 2010 sur les demandes régulières permet de valider 29 clubs dont le Basket 2000€ et les Boucles Tourquennoises 4000€. Le ROCT précise qu'il a fait une demande pour ses 60 ans en juin dernier.

Mr. ACHIBA précise que l'on reconduit cette liste.

Il est signalé qu'il n'y a pas eu de courrier annonçant la reconduction des subventions aux Clubs, il serait intéressant de faire un courrier pour indiquer la procédure pour cette année de reprise.

VOTE des Membres présents : Les demandes et décisions sont acceptées à l'unanimité, avec accord de Mr. ACHIBA pour défendre ces actions.

COMMISSION ECOLES DE SPORT, SALLES ET TERRAINS

Leïla GHILMANOU demande quand redémarrera cette commission, elle souhaite que tout cela soit maintenu et que les visites puissent reprendre. Lors de la dernière réunion il avait été validé les échanges avec les entraîneurs et président des Clubs, et, qu'il pourrait y avoir un contrôle ou échange avec les médiateurs pour valider les présences dans les complexes. Les salles et terrains indépendants seront visités. Avait également été validé un échange avec Bernard ODOUX et Christophe HENRI pour connaître les terrains ou salles moins utilisés ainsi qu'un retour sur des travaux en cours ou prévus.

Leïla demande également de bien vouloir lui adresser les doléances particulières en sus de celles qui sont envoyées au pôle Sports.

INFO : Dossier VILLE sur 2022 pour le 2/10 - ne pas remettre le dossier OMS, mais faire un courrier disant que celui-ci est à disposition au Pôle Sports.

COMMISSION HAUT NIVEAU ET ECOLES DE SPORT: 26 retours sur le questionnaire sur 46 pour 20/21 concernant les Ecoles de sport – Le montant de subvention sera maintenu pour les effectifs en diminution et sera basé sur les montants déclarés en cas d'augmentation

Niveau National : sera maintenu le statu quo référence 2020 -

COMMISSION COMMUNICATION: les assistants ont eu une formation webinaire, pour le moment il y a peu de remontées car il n'y a pas eu de manifestations dans les clubs. Un point serait à faire dans le but de faire connaître les manifestations, y inclure des retours visuels.

La mise en page des différents clubs doit être ficelée, par échange par mails avec robert DELMOTTE- Il s'agit d'une programmation lourde à mettre en route, le retard est bien entendu dû au Covid.

Idée : consulter les autres sites OMS ...

Une page Facebook paraît plus facile à alimenter, il s'agit de voir si on peut créer un en complément...

Pour appuyer et féliciter Mr DELMOTTE qui a effectué un excellent travail, un courrier serait de remerciement serait le bienvenu.

Les Présidents demandent de prévoir des réunions de Commissions avant la prochaine Assemblée Générale regroupant les années 2019 et 2020. Une date est annoncée provisoirement le 3 décembre 2021. Lieu à définir...

NOUVELLES ADHESIONS : Fiches techniques fournies

ESIT : Discipline FOOT – sur terrains situés au Chêne Houplines et à la Bourgogne depuis 15 ans.

Pour Mr. ACHIBA il s'agit d'une demande légitime, ce club étant créé depuis 1988. C'est un club de jeunes dont 100 licenciés de moins de 14 ans, 25 entre 14 et 18 ans, club formateur qui peut alimenter les autres clubs en recherche de bons éléments.

Mr BRUNNEVALLE, n'est pas partisan de cette adhésion, car il s'agit d'un club de foot supplémentaire alors qu'il y a eu précédemment des demandes de fusion de clubs pour diminuer la quantité de clubs subventionnés. L'OMS n'a pas vocation à subventionner toutes les associations sportives, ou, il faudrait alors augmenter le montant global accordé.

Pour Leïla GHILMANOU, si trop de clubs sont dans la même discipline, le rayonnement du sport Haut niveau est moins visible, par contre accepter un club avec une nouvelle discipline est un plus pour la Ville...

Mr. ACHIBA propose de conditionner la subvention au nombre de jeunes soit 140, il n'y aura pas plus de créneaux donnés.

A la question de l'année probatoire préconisée par le Règlement de l'OMS, Mr. ACHIBA hésite, et souligne qu'il pourrait avoir une certaine solidarité des clubs. La décision sera prise sous réserve de la présentation des statuts et d'autres documents à fournir.

Le dossier instruit serait au Pôle Sport, il sera à transmettre pour validation au COMITE DIRECTEUR et il sera demandé au Président de venir y présenter son club...

LORDS BASEBALL : Ce club a déjà été présenté en Comité Directeur, Mr. ACHIBA propose de se prononcer sur son affiliation car la décision n'a pu être prise à cause des conditions sanitaires.

Ce retard abroge de ce fait l'année probatoire.

Leur validation effective se fera lors de la prochaine Assemblée Générale

VOTE DES MEMBRES PRESENTS : Accord à l'unanimité.

QUESTION SUR LE PASS SANITAIRE : Les personnes nommées par leur Association qui contrôlent les Pass sanitaires sont-elles responsables s'ils n'ont pu contrôler des personnes entrées dans un va et vient sur sites ouverts à tous (ex : terrains de sports, ou complexes), sinon le club peut-il être pénalisé ? On constate beaucoup d'incivilité.

Réponse : les clubs ne sont responsables que pour leurs créneaux de cours et lieux de pratique, et éventuellement leur bureau.

A NOTER : PROCHAIN COMITE DIRECTEUR LE 4 NOVEMBRE 2021